



I.2020.11.04.9.1

9 – COMMISSIONS

9.1 – Point d'information : Commissions de suivi du Projet Mobilités 2020.2025.2030

1. Préambule

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030, Tisséo Collectivités a installé plusieurs commissions.

Ces commissions sont composées des personnes publiques associées et consultées de façon obligatoire et facultative (soit localement près de 272 structures), ainsi que d'organismes techniques et d'entreprises.

Si ces commissions ne sont pas obligatoires, leur structuration et leur composition se retrouvent dans les modalités prises pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions et l'évaluation de ces actions.

Ces commissions prennent appui sur les outils de suivi et d'évaluation :

- Un tableau de bord pour suivre l'état d'avancement du plan d'actions du Plan De Mobilité (PDM, nouvelle appellation des PDU).
- Un Observatoire du PDM, pour évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'actions du PDM.
- Un Compte-déplacements, ayant pour objectif de faire apparaître pour chaque mode de déplacements les coûts pour l'utilisateur et ceux qui en résultent pour les collectivités.

Par ailleurs, la commission mixte SMEAT / Tisséo Collectivités, ayant pour objectif de s'assurer de la cohérence entre les options d'aménagement du territoire et l'organisation des infrastructures de transport, peut aussi contribuer au dispositif de suivi et d'évaluation.

Concernant le Projet Mobilités 2020.2025.2030, trois commissions existent :

- Commission partenariale de suivi.
- Commission partenariale technique.
- Commissions territoriales.

Ces commissions sont alimentées par un groupe technique composé de représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités membres de Tisséo Collectivités et du ressort territorial via le SITPRT (Save au Touch et Coteaux Bellevue), ainsi que du SMEAT. Le groupe technique se réunit tous les deux mois pour suivre l'ensemble des sujets administratifs et techniques directement lié au Projet Mobilités, à sa mise en œuvre et à son évaluation, ainsi qu'à sa révision le cas échéant.

2. Commission partenariale de suivi

La commission partenariale de suivi est composée par :

- Un représentant de l'Etat.
- Un représentant de la Région Occitanie.
- Un représentant du Département de la Haute-Garonne.
- Des représentants des 4 collectivités membres de Tisséo Collectivités.
- Un représentant du SMEAT.

Présidée par le Président de Tisséo Collectivités ou son représentant désigné, elle se réunit au moins une fois par an.

Son rôle repose sur les axes suivants :

- Débattre des stratégies des politiques publiques en cas de révision.
- Suivre l'évaluation du plan de mobilité et réorienter si besoin les politiques publiques.
- S'assurer d'une mise en œuvre cohérente du plan d'actions.
- Solliciter des analyses de sujets nouveaux.

Cette commission est susceptible d'évoluer dans sa composition pour deux raisons :

- D'une part en application de la Loi d'Orientation des Mobilités compte tenu du positionnement attendu des communautés de communes incluses au périmètre du ressort territorial en matière de compétence mobilités.
- D'autre part de l'obligation pour une prochaine révision du plan de mobilité de travailler sur le sujet des mobilités avec les intercommunalités directement limitrophes.

Cette commission s'est réunie à 6 reprises lors de l'élaboration du Projet Mobilités. La dernière réunion (juin 2019) a permis de réaliser un premier suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

La prochaine commission pourrait traiter :

- Des évolutions apportées par la LOM au plan de mobilité.
- D'une évaluation à N+3 des résultats du plan d'actions, prenant en compte les actions nouvelles mises en œuvre en complément du plan d'action du Projet Mobilités.
- D'un sujet particulier remonté des commissions menées en amont et préparant la commission partenariale de suivi.

3. Commission partenariale technique

La commission partenariale technique est plus conséquente permettant un échange élargi à d'autres partenaires, afin de partager une culture commune sur les mobilités.

Elle se compose d'une quarantaine de membres :

- Des représentants techniques de la commission partenariale de suivi.
- Des représentants des 4 chambres consulaires.
- Des représentants des 3 SCoT périphériques.
- Des représentants des Codev de Toulouse Métropole, Muretain Agglo et Sicoval.
- Des représentants des organismes patronaux et syndicaux.
- Des représentants de structures techniques tels que : Ademe, Carsat, AREC Occitanie, Cerema, ORT, Atmo-Occitanie...
- Des représentants de gestionnaires de réseaux ou d'infrastructures tels que : SNCF, ATB.
- Des représentants de la recherche et de l'enseignement tels que l'Institut de la Ville, l'Université Fédérale de Toulouse.

La commission partenariale technique est animée par la direction en charge du plan de mobilité et se réunit en amont et au même rythme que la commission partenariale de suivi.

Elle traite des axes suivants :

- Débattre techniquement des stratégies des politiques publiques en cas de révision.
- Echanger sur les sujets à aborder en commission partenariale de suivi.
- Suivre l'évaluation du plan de mobilité et proposer des mesures correctives si besoin.

Cette commission est susceptible d'évoluer dans sa composition en application de la nouvelle loi d'orientation des mobilités :

- D'une part la nécessité d'associer de consulter les gestionnaires d'infrastructures liés aux mobilités. Si ATB et SNCF sont déjà associés et consultés, les gestionnaires de parcs de stationnement (Indigo, Q Park) et le concessionnaire autoroutier (Vinci) ne sont pas à ce jour inclus au dispositif.
- D'autre part l'obligation de travailler sur le sujet des mobilités avec les intercommunalités directement limitrophes.

Cette commission s'est réunie à 6 reprises lors de l'élaboration du Projet Mobilités. La dernière réunion (juin 2019) a permis de réaliser un premier suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

La prochaine commission pourrait traiter :

- Des évolutions apportées par la Loi d'Orientation des Mobilités au plan de mobilité.
- D'une évaluation à N+3 des résultats du plan d'actions, prenant en compte les actions nouvelles mises en œuvre en complément du plan d'action du Projet Mobilités.

4. Commissions territoriales

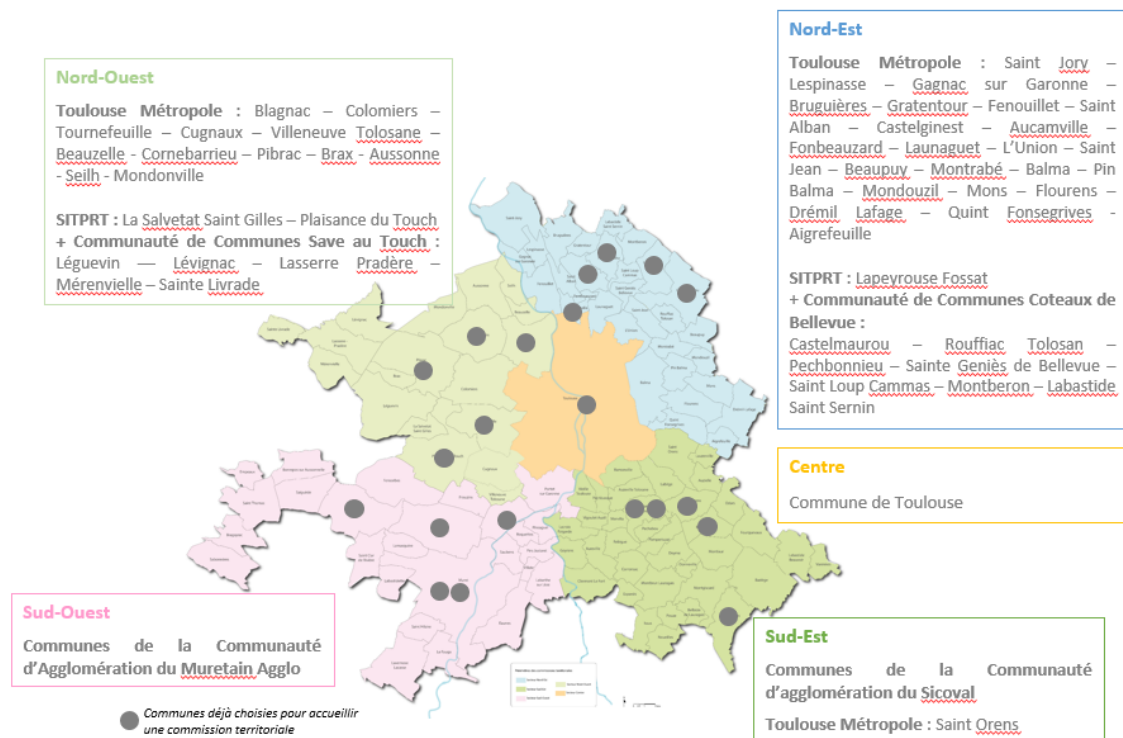
Les commissions territoriales sont au nombre de 5 et permettent de partager avec les acteurs des territoires la stratégie mobilité et la mise en œuvre du plan d'actions.

Ces commissions regroupent, au-delà des membres déjà cités, des commissions partenariales de suivi et technique :

- Les élus locaux des communes et intercommunalités.
- Les élus et représentants des chambres consulaires, des organismes patronaux et syndicaux.
- Les associations locales d'usagers, de personnes à mobilité réduite, de quartiers, ...
- Les entreprises en démarche de plans de mobilité.

Elles se déroulent au sein des territoires, en présence de l'élu local par ailleurs membre du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités. Elles sont co-présidées avec le Président de Tisséo Collectivités ou son représentant désigné.

L'objectif de ces commissions est de présenter, en l'adaptant au territoire et en recontextualisant dans une approche territoriale plus globale, la mise en œuvre du plan d'action et l'évaluation de l'atteinte des objectifs.



Les ordres du jour pourraient porter sur :

- Les évolutions apportées par la Loi d'Orientation des Mobilités au plan de mobilité.
- Une évaluation à N+3 des résultats du plan d'actions, prenant en compte les actions nouvelles mises en œuvre en complément du plan d'action du Projet Mobilités.
- Des sujets locaux, à traiter avec les intercommunalités d'accueil.

5. Calendrier 2020-2021 des commissions

Le calendrier suivant est proposé :

Commission partenariale
technique

À
programmer

Décembre 2020 ou
janvier 2021

Commissions territoriales

À
programmer

Février ou
mars 2021

Commission partenariale de suivi

À
programmer

Juin 2021

Ce calendrier sera précisé en tenant compte des interfaces nécessaires avec les commissions territoriales « Réseau et Services Tisséo » et le Comité des Partenaires.